

VU l'arrêté du 07 mars 2013 prévoyant la composition et le rôle de la commission nationale d'action sociale, des commissions académiques d'action sociale et des commissions départementales d'action sociale ;

VU les résultats des élections professionnelles de décembre 2014, ainsi que le nombre de sièges attribués à chacune des organisations syndicales ;

VU les propositions de mesdames et messieurs les secrétaires généraux des syndicats FSU, UNSA éducation et FNEC FO Force ouvrière

Arrête

Article premier :

Sont nommés membres titulaires et suppléants en qualité de représentants de l'Administration au sein de la commission départementale d'action sociale :

Membres titulaires

- Monsieur Fabien BEN
Directeur académique des
services de l'Éducation Nationale
- Monsieur Blanchet
Principal du collège Condorcet
La Chapelle-de-Guinchay

ou son représentant

- Madame Colette Jehanno
Secrétaire générale de la DSDEN

Secrétariat Général
Affaire suivie par :
Aurore SIMON

Téléphone
03 85.22.55.00
Fax
03.85.38.34.46
Mél
sg-ia71@ac-dijon.fr

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

Article 2 :

Sur proposition des syndicats de fonctionnaires de l'Éducation Nationale, sont nommés membres titulaires et suppléants en qualité de représentants des syndicats de fonctionnaires au sein de la commission départementale d'action sociale :

Membres titulaires

1) au titre de SE- UNSA Éducation

- Monsieur Denis Bois
Professeur des écoles retraité
- Monsieur Joël Tonneau
PEGC retraité

Membres suppléants

- Monsieur Jean-Louis Rizet
O.P.P. retraité
- Madame Sylvie Delhomme
Professeur des écoles
Ecole primaire Varennes-sous-Dun

2) au titre de la FSU

- Madame Christine Canon
Adjoint Administratif
Collège Hubert Reeves
Epinac
- Monsieur Roger Présumey
Professeur retraité

- Madame Stéphanie Macke
Professeur des écoles
Ecole primaire Vendennes les
Charolles
- Monsieur Paul Barday
Professeur des écoles
à l'Institut P. Chanay
Charnay les Mâcon

3) au titre de FNEC-FP-FO

- Monsieur Florent Papillon
Professeur des écoles, directeur
Écoles Les Pastels
Palinges
- Monsieur David Brunelière
Secrétaire administratif
DSDEN de Saône-et-Loire

Article 3 : Sur proposition du Président de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale, sont nommés membres titulaires et suppléants en qualité de représentants de la MGEN au sein de la commission départementale d'action sociale :

- Madame Claire Maltaverne
Présidente MGEN
de Saône-et-Loire
- Madame Martine Molina
Directrice de la Section
Départementale MGEN
de Saône-et-Loire
- Monsieur Michel Gaignant
Membre du comité de la Section
Départementale MGEN
de Saône-et-Loire
- Madame Monique Morel
Membre du comité de la Section
Départementale MGEN
de Saône-et-Loire
- Monsieur Lionel Allegre
Membre du comité de la Section
Départementale MGEN
de Saône-et-Loire
- Monsieur Jean-Claude Perrousset
Membre du comité de la Section
Départementale MGEN
de Saône-et-Loire
- Monsieur Patrick Champion
Membre du comité de la Section
Départementale MGEN
de Saône-et-Loire
- Monsieur Michel Paire
Membre du comité de la Section
Départementale MGEN
de Saône-et-Loire
- Monsieur Gilbert Raphanel
Membre du comité de la Section
Départementale MGEN
de Saône-et-Loire
- Monsieur Savatore Marteddu
Membre du comité de la Section
Départementale MGEN
de Saône-et-Loire

Article 4 : La Commission départementale s'est dotée d'un règlement intérieur, approuvé lors de la séance du 27 janvier 2015.

Article 5 : La Secrétaire Générale de la DSDEN est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 30 janvier 2015



Fabien BEN
Directeur académique des
services de l'éducation nationale de
Saône-et-Loire